



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par la présente donnée par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Mille-Isles, que le règlement suivant a été adopté :

Règlement numéro RU.02.2011.13 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'exclure des usages dans les grilles de spécifications des zones Rt-2 et Rt-7, telles qu'identifiées au plan de zonage

Le règlement a reçu l'approbation de la MRC d'Argenteuil le 10 juin 2022.

Le règlement est déposé au bureau du soussigné et sur le site internet de la Municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Donné à Mille-Isles, ce 16 juin 2022.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier